

# Formation

## LA PROTECTION SOCIALE DES PERSONNES ETRANGERES EN FRANCE



**Lundi 5 février 2024 – 9h à 17h**

L'accès aux droits et prestations sociales des personnes étrangères en France est conditionné au motif de séjour et à la catégorie à laquelle elles appartiennent (ressortissant-e communautaire, ressortissant-e pays-tiers, BPI). Cette journée propose un panorama des différents droits et des conditions d'accès.

### Objectifs

- Connaître le cadre législatif et réglementaire de la protection sociale
- Identifier les conditions particulières exigées des personnes étrangères
- Savoir informer et orienter une personne étrangère

### Contenus

- Principes généraux du droit à la protection sociale des personnes étrangères
- L'accès des personnes étrangères à la protection sociale
- La protection maladie
- Les prestations familiales et assimilées
- Le RSA
- La retraite et assimilées
- Les autres droits (logement, hébergement, éducation, compte bancaire, aide juridictionnelle, permis de conduire, etc.)

**Prérequis** Avoir des connaissances en droit des étrangers, et notamment concernant les différentes catégories de séjour

**Public** Bénévoles et professionnel·les en lien avec le public migrant

**Intervenantes** **Aline COCCHI**, juriste ADDCAES spécialisée en droit des étrangers, **Emilie VERDU**, directrice ADDCAES

**Lieu** Chambéry (à préciser lors de la convocation)

**Inscription** 180€ pour les professionnel·les Gratuité pour les bénévoles et les étudiant·es

**Renseignements** 04 79 72 43 49  
contact@addcaes.org

**Inscription en ligne avant le 15 janvier 2024**

<https://framaforms.org/la-protection-sociale-des-personnes-etrangees-en-france-5022024-1685016182>

**L'ADDCAES est un organisme de formation déclaré sous le n.° 82 73 0037773. Elle est référencée sur le Datadock et certifiée QUALIOPi au titre de la catégorie « actions de formation »**

